



Début de la séance : Le 20 Mars 2024 (visioconférence)
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Stéphane LEROY, Tony BECQ, Patrice GUILLOTEAU
Membre absent excusé : Vincent LORIOU, David LORIOU

Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidV2.

Règle spécifique de brulage pour la 2^{ème} journée : dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.



Phase 2 / Journée 4 (J16) 09 et 10 Mars 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 BREUIL CHAUSSEE (2) vs MONCOUTANT (2)

Le joueur FAUVEL Kilian du club de BREUIL CHAUSSEE a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée au joueur par la Ligue. Résultats entérinés

Poule 2 RAS

D1

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

D2

Poule 1 RAS

Poule 2 ST VARENT (2) vs ST LAURS (3)

La feuille de rencontre ne comporte pas de signature JA au recto. Un courrier sera envoyé au club pour rappel. Résultats entérinés.

Poule 3 RAS

Poule 4 RAS

D3

Poule 1 RAS

Poule 2 RAS

Poule 3 RAS



Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



Phase 2 / Journée 5 (J17)

16 et 17 Mars 2024

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

D1-2 St Maixent (3) – La Crèche Ste Néomaye (2) et D5-2 St Maixent (8) – Parthenay (10) : Ces 2 rencontres ont fait l'objet de demande de changement de lieu de rencontre mais celui-ci n'a pas été repris dans l'en-tête des feuilles de rencontre. Un courrier de rappel sera envoyé au club de St Maixent pour rappel de vigilance sur le remplissage des feuilles de rencontre.

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

RAS

PR

Poule 1 | RAS

Poule 2 | **PARTHENAY (3) vs PERIGNE (5)**

Le joueur OUVRARD Pierre (Périgné) s'est blessé au cours de sa 3^{ème} partie de simple. Le résultat de la rencontre est entériné. Le certificat médical n'a pas été présenté à la date de la séance. Si celui-ci n'est pas présenté avant le 25 mars, application de l'amende pour certificat médical non présenté selon tarif en vigueur.

D1

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

D2

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS



D3

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | **CHATILLON (1) vs PERIGNE (8)**

Le joueur CHEVRETTE Fabrice du club de PERIGNE a reçu un carton jaune lors de la rencontre. Une notification sera envoyée au joueur par la Ligue. Il n'a pas joué sa dernière partie de simple. Résultats entérinés

Poule 4 | RAS

D4

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

D5

Poule 1 | RAS

Poule 2 | RAS

Poule 3 | RAS

Poule 4 | RAS

Remarque: La CSD remarque que lors de la journée 14 le joueur Laurent JAROUSSEAU du club de AIFFRES était joueur à Frontenay Rohan-Rohan et que dans le même temps, il aurait signé les feuilles des rencontres qui se sont déroulées à Aiffres. Les signatures ne coïncident pas.

Un courrier de demande d'explication sera envoyé par la CDA au juge arbitre.

Un courrier de demande d'explication sera envoyé par la CSD au club de Aiffres.

Un courrier de réponse a été apportée par Laurent JAROUSSEAU

Fin de la séance 20h00.

Prochaine réunion CSD : le 17/04/24 19h